

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : ERADIA 125 MG/ML SUSPENSION BUVABLE POUR CHIENS, Suspension buvable

Titulaire : VIRBAC

Composition : Métronidazole 125 mg - Excipient QSP 1 mL

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/3092401 7/2018

Date de décision : 08/03/2018